



DIRECTION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE
SERVICE DU TOURISME

TOURISME - VÉLOROUTES ET VOIES VERTES

Liste des pièces à fournir au Conseil régional de Bretagne, service du tourisme, lors de votre demande d'aide dans le cadre du dispositif « Tourisme - Véloroutes et Voies Vertes » :

- ✓ Courrier de demande d'aide Véloroutes et Voies Vertes (*modèle à télécharger*).
- ✓ Attestation du Conseil départemental concerné précisant que le projet est inclus dans le schéma régional et interdépartemental des véloroutes et voies vertes.
- ✓ Délibération sollicitant une subvention régionale auprès du Conseil régional pour le présent projet.
- ✓ RIB.
- ✓ Présentation du projet : itinéraire régional concerné, objectif du projet, plan de situation, détail des travaux à réaliser (travaux en plusieurs tranches ? poursuite d'une action ?).
- ✓ Plans des futurs aménagements.
- ✓ Attestation sur l'honneur, datée et signée, de conformité du maître d'ouvrage avec les autorisations réglementaires nécessaires selon la nature des travaux projetés.
- ✓ Estimatif détaillé des dépenses prévisionnelles. Si disponibles, devis des entreprises retenues.
- ✓ Plan de financement (*modèle à télécharger*).

Conseil Régional de Bretagne
283, avenue du Général Patton
CS 21101
35711 RENNES CEDEX 7
www.bretagne.bzh